

## BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de ..... pour aider à la restauration de la Tour de la Jalousie et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

l'Impôt sur le revenu     l'Impôt sur la Fortune     l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du don, dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte pour un don de 66 666 €)

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par la Fondation du Patrimoine qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

● Par courrier : envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Tour de la Jalousie » à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine – 27 boulevard Antoine de Saint Exupéry – 69009 LYON

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse figurant sur le chèque.

● Par internet : faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le Label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



A travers le temps qui passe,  
l'histoire de notre pays, de nos régions et de nos communes  
ne peut perdurer que par les édifices du patrimoine. »

Association - La Tour de la Jalousie

Arlette Defarge - 9 rue Monteiller - 42800 Saint Martin La Plaine - 04 77 73 97 86